

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.08.2019

Numéro de version 5

Révision: 29.08.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit**
- Nom du produit: Super nettoyant dégraissant haute efficacité – 750 ml**
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées** Utilisations identifiées : Dégraissant alimentaire. Utilisations déconseillées : aucune, à notre connaissance.
- Emploi de la substance / de la préparation** : mélange
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- Producteur/fournisseur:**
ACTION PIN
ZI de Cazalieu
CS 60030
40260 CASTETS
FRANCE
tel: 33-(0)-558550700
fax: 33-(0)-558550707
fds@action-pin.fr
- Service chargé des renseignements:** Commercial
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Belgique : Centre Antipoisons : 070 245 245
ORFILA (INRS) : + 33 (0) 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- 2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit n'est pas classé selon le règlement CLP.
- 2.2 Éléments d'étiquetage**
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- Pictogrammes de danger** néant
- Mention d'avertissement** néant
- Mentions de danger** néant
- Conseils de prudence**
P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P102 : Tenir hors de portée des enfants
- 2.3 Autres dangers**
- Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- PBT:** Non applicable.
- vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- Description:** Préparation nettoyante et dégraissante.

(suite page 2)
_____FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.08.2019

Numéro de version 5

Révision: 29.08.2019

Nom du produit: Super nettoyant dégraissant haute efficacité – 750 ml

(suite de la page 1)

Composants dangereux:

CAS: 497-19-8 EINECS: 207-838-8 Numéro index: 001-105-00-2 Reg.nr.: 01-2119485498-19	Carbonate de sodium	Eye Irrit. 2, H319	< 2%
---	---------------------	--------------------	------

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours**
- Remarques générales:** Ne pas laisser les sujets sans surveillance.
- Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau:** En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Enlever les lentilles de contact.
- Après ingestion:**
Si la personne est consciente, rincer la bouche.
Demander immédiatement conseil à un médecin. Laisser à jeun. Ne pas faire vomir.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction**
- Moyens d'extinction:** Mousse
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone (CO₂)
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 5.3 Conseils aux pompiers**
- Équipement spécial de sécurité:** Équipement de protection individuel.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Nettoyer soigneusement le lieu de l'accident. Les produits qui conviennent sont:
Eau
- 6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la rubrique 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection individuelle, consulter la rubrique 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la rubrique 13.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.08.2019

Numéro de version 5

Révision: 29.08.2019

Nom du produit: Super nettoyant dégraissant haute efficacité – 750 ml

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
Ne pas mélanger avec d'autres produits.
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- Stockage:**
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans l'emballage d'origine.
- Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- Température maximale de stockage:** < 35°C
- Température minimale de stockage:** > 0°C
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Ne pas respirer le produit vaporisé. Ne pas mélanger de produits différents.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.
- 8.1 Paramètres de contrôle**
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- 8.2 Contrôles de l'exposition**
- Equipement de protection individuel:**
- Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- Protection respiratoire:** Ne pas respirer le produit vaporisé.
- Protection des mains:**
Produit non classé, cependant pour plus de sécurité, port des gants conseillé lors du transvasement
- Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
Gants de protection résistants aux produits chimiques (norme EN 374-1). Ils doivent être remplacés régulièrement et aux premiers signes de dégradation
Recommandé : caoutchouc nitrile
- Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et est à respecter.
- Protection des yeux:**
Produit non classé, cependant pour plus de sécurité, port des lunettes conseillé lors du transvasement
- Protection du corps:** Utiliser une tenue de protection.

FR
(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.08.2019

Numéro de version 5

Révision: 29.08.2019

Nom du produit: Super nettoyant dégraissant haute efficacité – 750 ml

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

<input type="checkbox"/>	Aspect:	Limpide
<input type="checkbox"/>	Forme:	Liquide
<input type="checkbox"/>	Couleur:	Incolore
<input type="checkbox"/>	Odeur:	Citronnée
<input type="checkbox"/>	Seuil olfactif:	Non déterminé.

valeur du pH à 20 °C: 9,14

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non applicable.

Point d'éclair: >77 °C

Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

Densité à 20 °C: 1.018 g/cm³

Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Soluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité) données non disponibles à ce jour

Toxicité par administration répétée données non disponibles à ce jour

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.08.2019

Numéro de version 5

Révision: 29.08.2019

Nom du produit: Super nettoyant dégraissant haute efficacité – 750 ml

(suite de la page 4)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité Les agents tensioactifs contenus sont facilement biodégradables.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Solubilité avec l'eau : soluble

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: données non disponibles à ce jour

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Elimination du produit/de l'emballage

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Code déchet:

07 06 : déchet provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques

20 01 29: détergent contenant des substances dangereuses

15 01 10* : Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.

Emballages non nettoyés:

Recommandation: L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

Produit de nettoyage recommandé: Eau

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<input type="checkbox"/>	14.1 Numéro ONU	non applicable
<input type="checkbox"/>	14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
<input type="checkbox"/>	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non
<input type="checkbox"/>	14.4 Groupe d'emballage	non applicable
<input type="checkbox"/>	14.5 Dangers pour l'environnement:	non applicable
<input type="checkbox"/>	14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
<input type="checkbox"/>	14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.08.2019

Numéro de version 5

Révision: 29.08.2019

Nom du produit: Super nettoyant dégraissant haute efficacité – 750 ml

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Références législatives :

Informations relatives au Règlement Détergents CE n° 648/2004 et 907/2006
Contient parmi d'autres constituants:

moins de 5%:

agents de surfaces non ioniques
agents de surface anioniques
enzymes
parfum

Règlement (UE) n° 528/2012 du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides. Substance(s) active(s) : Pas d'application.

Règlement REACH (CE) n°1907/2006 :

Substances en annexes XIV (autorisation) et XVII (restriction) : aucune substance n'est reprise dans ces annexes.

Ecolabel européen

Décision (UE) 2017/1217 de la Commission du 23 juin 2017 établissant les critères du label écologique de l'Union européenne aux produits de nettoyage pour surfaces dures.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. 218156-V1

Phrases R et/ou H pertinentes:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Service établissant la fiche technique: Marketing

Acronymes et abréviations:

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

Mise à jour selon le Règlement (UE) 2015/830. Version CLP 1.5